

KYT INVEST
SCI au capital de 100 euros
23, rue Jean Mermoz – 75008 PARIS
893 842 070 R.C.S. PARIS

PROCES-VERBAL DE LA GERANCE CONSTATANT LA MISE A JOUR
DES STATUTS SUITE A L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2023

L'an Deux mille vingt-trois,
Le 15 décembre,
A dix heures,

Les associés de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE KYT INVEST, au capital de 100 euros, divisé en 100 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au 23 Rue Jean Mermoz 75008 PARIS, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur ZIBI Thomas,
Né le 17 novembre 1992, à Paris (75),
Demeurant au 133 rue du maréchal Leclerc, 94410 Saint-Maurice,
De nationalité française,
Célibataire,

Monsieur QUAZIZ Ylan,
Né le 25 Novembre 1994, à Nogent sur Marne (94)
Demeurant 56B Avenue du Général de Gaulle, 94700 Maisons-Alfort,
De nationalité française,
Marié sous le régime de la séparation des biens,

Monsieur DIDI Victor,
Né le 9 Aout 1979, à Paris (75)
Demeurant 33 rue de Paris, 92100 Clichy,
Marié sous le régime de la séparation des biens,

PRATY, Société par actions simplifiée
Siège social 23 rue Jean Mermoz, 75008 PARIS,
Représentée par son Président, Monsieur QUAZIZ Ylan,
RCS de Paris au numéro 980 962 427

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constater la mise à jour des statuts

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la mise à jour des statuts suite aux résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 Décembre 2023, concernant la cession des parts de KYT INVEST et la nomination de M. Thomas ZIBI en qualité de gérant de la SCI KYT INVEST.

Cette décision est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

M. Thomas ZIBI
Gérant de la SCI KYT INVEST

